

No. 7350

**AUSTRALIA
and
LAOS**

**Exchange of letters constituting an agreement concerning
the Foreign Exchange Operations Fund for Laos.
Vientiane, 24 December 1963**

Official texts: English and French.

Registered by Australia on 5 August 1964.

**AUSTRALIE
et
LAOS**

**Échange de lettres constituant un accord relatif à un Fonds
des opérations de change pour le Laos. Vientiane,
24 décembre 1963**

Textes officiels anglais et français.

Enregistré par l'Australie le 5 août 1964.

No. 7350. EXCHANGE OF LETTERS CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE GOVERNMENT OF AUSTRALIA AND THE ROYAL LAO GOVERNMENT CONCERNING THE FOREIGN EXCHANGE OPERATIONS FUND FOR LAOS. VIENTIANE, 24 DECEMBER 1963

N° 7350. ÉCHANGE DE LETTRES CONSTITUANT UN ACCORD¹ ENTRE LE GOUVERNEMENT AUSTRALIEN ET LE GOUVERNEMENT ROYAL LAO RELATIF À UN FONDS DES OPÉRATIONS DE CHANGE POUR LE LAOS. VIENTIANE, 24 DÉCEMBRE 1963

I

ROYAUME DU LAOS
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vientiane, le 24 décembre 1963

N° 1912/PC

Excellence,

I. En raison des difficultés économiques que rencontre la population du Laos du fait de l'augmentation des prix des produits essentiels, de la disparité entre le taux officiel et le taux parallèle du kip, et de l'incertitude qu'entraînent pour les commerçants et la population en général les fluctuations des prix et de la valeur du kip, et pour établir les bases solides d'un développement économique durable de nature à favoriser les investissements de capitaux, le Gouvernement Royal Lao a décidé de lancer un plan de stabilisation de l'économie qui a débuté le 20 août 1963 par l'adoption d'un programme d'austérité. Ce programme sera complété par d'autres mesures tendant à stabiliser le budget, la masse monétaire et les prix. À ces fins le Gouvernement Royal Lao prendra les mesures particulières suivantes :

II. A. Le Gouvernement Royal Lao limitera le déficit budgétaire total à la somme de 4.916,3 millions de kip pour l'année fiscale en cours et à la somme de 5.803,7 millions de kip for l'année fiscale 1964-65.

B. Le Gouvernement Royal Lao créera un bureau du budget destiné 1) à assurer un contrôle effectif des budgets civils et militaires de telle sorte que le plafond budgétaire ne soit pas dépassé; 2) à préparer un budget national intégré pour l'année fiscale en cours.

C. Le Gouvernement Royal Lao demandera aux Gouvernements contributeurs, si nécessaire, de lui fournir des techniciens de budget qui apporteront leur assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget national.

¹ Came into force on 24 December 1963 by the exchange of the said letters.

¹ Entré en vigueur le 24 décembre 1963 par l'échange desdites lettres.

du Budget, du Service National des Changes et du Directeur du Fonds des opérations de change pour le Laos afin de pouvoir s'assurer des bonnes conditions de la réalisation du programme de stabilisation. Le Comité Consultatif de Stabilisation fera des recommandations au Gouvernement Royal, aux Gouvernements contributaires et au Directeur du Fonds des opérations de change touchant les progrès du programme de stabilisation et les moyens d'améliorer son efficacité.

VI. Le Gouvernement d'Australie mettra à la disposition du Gouvernement Royal du Laos à titre de soutien pour le financement du budget les kip provenant de son programme d'aide économique.

VII. Le présent Accord pourra être amendé d'un commun accord.

VIII. Après consultation entre nos deux Gouvernements l'une ou l'autre partie pourra mettre fin au présent Accord.

À la réception de la réponse indiquant que ces engagements et propositions sont acceptées par le Gouvernement d'Australie, le Gouvernement Royal Lao considérera que la présente lettre et la réponse de Votre Excellence constituent un accord entre nos deux Gouvernements qui entrera en vigueur à la date de la réponse de Votre Excellence.

Le Gouvernement Royal Lao remercie votre Gouvernement d'apporter son concours à la réalisation de ce programme et je suis particulièrement heureux de vous exprimer à cette occasion ses sentiments de reconnaissance.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer les assurances de ma haute considération.

Prince SOUVANNA PHOUMA
Chao Krommana

Son Excellence l'Ambassadeur d'Australie
à Vientiane

[TRANSLATION — TRADUCTION]

KINGDOM OF LAOS
PRESIDENT OF THE COUNCIL OF MINISTERS

Vientiane, 24th December 1963

No. 1912/PC
Excellency,

[See letter II]

Please, accept, etc.

Prince SOUVANNA PHOUMA
Chao Krommana

His Excellency A. M. Morris
Ambassador of Australia
Vientiane